



ANNEXE au règlement intérieur du N.B.A.A.

SECTION « BALLET SUR GLACE » SAISON 2014 / 2015

Tout sport se pratique selon des règles qui s'imposent à tous ses adeptes.

Le ballet sur glace est un sport d'équipe.

Une équipe est :

- Un ensemble de patineurs travaillant ensemble ;
- Un groupe de personnes associées en vue de disputer des compétitions et championnats ;
- Dotée d'un esprit de solidarité et forme une unité des membres d'une même équipe.

Petit mot de l'entraîneur : Cécile VERAN

Le ballet est avant tout du patinage artistique. Tout en suivant leur scolarité, il est indispensable que les athlètes patinent au maximum sur les cours des « Teams Avancés ».

C'est pour cela que la cotisation inclut tous les cours artistique et ballet, sans oublier les stages.

Notre progression se fait sur le travail technique : pas, pirouettes et sauts tout au long de la saison.

Les cours spécifiques du ballet ont pour but de monter nos programmes longs et courts et de travailler les déplacements et les ensembles.

Les cours au sol sont indispensables pour la maîtrise des gestes, l'expression et la chorégraphie des programmes.

Le cours de samedi en salle de danse avec Béatrice au 4^{ème} étage de 14h15 à 15h15 est indispensable à la progression du groupe car nous n'avons plus de salle de danse le mardi soir (les entraînements seront faits dans l'enceinte de la patinoire) -----} **Prévoir un tapis de sol !**

Notre titre de champion de France est remis en jeu et seul l'assiduité, la progression de l'ensemble du groupe, la rigueur, le travail et les bonnes idées nous permettrons peut être de renouveler cette belle victoire.

Organigramme de la section Ballet

- Responsable : Claude VERAN ;
- Déplacements : Brigitte VERAN en collaboration avec Giovanna LEFEVRE.

**Une réunion aura lieu le samedi 06 septembre 2014 à 12h00 pour tous les parents et patineurs, ainsi que les responsables, entraîneurs et le Président du club.
Présence indispensable pour le bon déroulement de la saison.**

Remettre ce document signé au secrétariat // Etre à jour des règlements et licences

<http://www.nice-baie-des-anges.fr>

SIRET : 449 038 371 00018 – APE : 9499Z





Palais des Sports Jean Bouin
rue Jean Allègre
06000 NICE
☎ 04.93.88.72.12
contact@nice-baie-des-anges.fr

Horaires d'entraînements

Lundi : 17h00 à 18h25 (glace)

Mardi : 19h00 à 20h50 (sol)
21h00 à 22h30 (glace)

Samedi : 12h30 à 14h00 (glace) dont 30mn pleine piste (de 13h30 à 14h00)

+ **Danse Béa.** : 14h15 à 15h15 (non compris dans la cotisation : 90.00 € à l'année, chèque à l'ordre du « CDSG06 »).

Les entrainements du ballet seront toujours maintenus lors des vacances scolaires.

Les vacances scolaires :

Il y aura des entrainements sur tous les stages des vacances scolaires (prévenir en cas d'absences) **des répétitions générales** en costumes sur le mardi soir.

Les stages ou les heures d'entrainements prévues quelques fois **le dimanche matin** (si besoin) sont compris dans la cotisation.

Compétitions pour la saison 2014 2015

- Samedi 28 février 2015 // Coupe de la Francophonie // NICE
- Samedi 28 Mars 2015 // Trophée du Vercors // VILLARD DE LANS
- Samedi 11 avril 2015 // Coupe d'Asnières // ASNIERES
- Du 24 au 26 avril 2014 // 4^{ème} édition Nation Cup Ballet on Ice // COLOMBES
(vacances scolaires)
- Samedi 09 mai 2015 // Championnats de France // FRANCONVILLE

Les championnats de France seront pris en charge par le N.B.A.A.

Pour informations : pour pouvoir participer aux championnats de France, il est obligatoire de participer à 2 compétitions labellisées par la Commission du Ballet.

Déplacements

Les déplacements seront organisés par le N.B.A.A. collectivement et à la charge des patineurs.

Il sera demandé 200.00 € lors de l'inscription (avance pour pouvoir faciliter l'organisation du 1^{er} déplacement à l'extérieur).

Ne sera acceptée aucune dérogation à ce règlement sauf en cas de force majeure

Le recrutement des patineurs se fera

Suivant le niveau de patinage et l'âge du patineur pour pouvoir former une équipe qui se conforme au nouveau règlement des catégories de la commission de Ballet.



Règlement et engagement des patineurs

L'académique

Un académique noir obligatoire pour le programme court devra être acheté par chaque patineur, le modèle sera donné en temps voulu.

Bonne conduite exigée : respect et politesse sont de rigueur.

Assiduité : présence indispensable à tous les entraînements pour pouvoir construire et progresser dans notre travail.

Ponctualité : être à l'heure aux entraînements (prévenir en cas d'absences ou de retard) mon numéro de téléphone est le **06.29.38.24.92 (Cécile)**.

Tenue exigée : Tenue de sport près du corps pour la glace et le sol et chaussures de sport.
Académique noir pour les entraînements lors des compétitions.

Il est interdit de quitter l'enceinte de la patinoire pendant les cours ou la pause pour les mineurs.

Etre licencié(e) et à jour de sa cotisation.

Sont interdits lors des entraînements : les portables, les chewing-gums et les cigarettes.

Obligation de participer aux compétitions programmées en début de saison.

Etre respectueux des jugements et ne pas contester publiquement les décisions des juges.

Sanctions disciplinaires, en cas de non respect du règlement (absences et retards injustifiés ou multiples, manque de motivation...) :

- Rappel à l'ordre par l'entraîneur
- Puis convocation et exclusion des compétitions de Ballet
- Exclusion immédiate en cas d'usage d'alcool, de tabac, de substance dopante, de drogue dans l'enceinte de la patinoire et en salle d'entraînement ainsi qu'en cas de vols ou dégradations.



**« Règlement intérieur section Ballet sur Glace »
PARTIE A REMETTRE SIGNÉE A L'INSCRIPTION : BALLETT**

Je soussigné,

Représentant légal du mineur (Nom, Prénom)

.....

- ✓ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section BALLETT de la saison 2014/2015 et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A Nice, le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »).